



Sgen
Cfdt
des choix, des actes

COMBATIFS AU QUOTIDIEN



LES NON TITULAIRES,
DES ÉLECTEURS
COMME LES AUTRES !

VOTEZ SGEN CFDT, C'EST PRENDRE LA PAROLE !

Aujourd'hui, trop de personnels en particulier non titulaires se sentent impuissants face à la dégradation du service public d'éducation et de leurs conditions de travail.

Le Sgen CFDT vous propose de réagir avec exigence, d'être combatifs au quotidien et constructifs pour demain.

C'est tout le sens du vote Sgen-CFDT, dire non à toutes ces régressions insupportables.

Les représentants du Sgen-CFDT sont combatifs au quotidien. Ils défendent vos intérêts auprès du Rectorat.

Nombreux sont ceux qui peuvent témoigner de l'appui qu'ils ont reçu du Sgen lorsqu'ils ont connu des difficultés. Les élus sont à vos côtés pour faire respecter vos droits et pour vous aider à trouver des postes.

Les représentants du Sgen-CFDT sont constructifs. Ils prennent acte de la nécessité de faire évoluer notre école vers plus de justice pour permettre la réussite de tous les élèves. Ils négocient pour obtenir des avancées pour le droit des personnels. Le protocole sur les non titulaires en est un bon exemple, comme vous le savez.

L'équipe du Sgen-CFDT Aquitaine

Des compétences
professionnelles reconnues



ÉVALUATION
DES MOYENS
ET MODALITÉS
DE MISE EN
ŒUVRE.

*on a tout ce
qu'il faut et on
a besoin de rien.*

DES
REMARQUES?

CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN

www.sgencfdtaquitaine.org
☎ 05 57 81 11 40



Sgen
Cfdt
des choix, des actes



REJOIGNEZ **LE SGEN-CFDT**
NE RESTEZ PAS ISOLÉ

POUR DES EXAMENS PROFESSIONNELS PLUTOT QUE DES CONCOURS

Le protocole stipule :

- « des voies d'accès professionnalisées à l'emploi titulaire seront spécialement ouvertes »
- ces recrutements devront s'appuyer sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sans exiger de condition de diplôme.

Chaque ministère pourra organiser soit des concours professionnalisés, soit des examens professionnels en concertation avec les organisations syndicales (sauf pour le premier grade de la catégorie C où des recrutements sans concours peuvent avoir lieu).

le Sgen-CFDT exigera :

- > un recrutement uniquement par examen professionnel, de préférence au concours ;
- > de vraies formations ;
- > le respect des consignes pour que les jurys privilégient bien les aptitudes professionnelles et non les savoirs encyclopédiques.

À TRAVAIL ÉGAL SALAIRE ÉGAL

Le Sgen-CFDT exige pour les contractuels :

- > une rémunération au même indice que le premier échelon du corps de titulaire dont il assume les fonctions ;
- > une évolution de la rémunération au minimum tous les 3 ans ;
- > une grille indiciaire nationale ;
- > la prise en compte de l'expérience et des diplômes validés.



FACILITER L'ACCÈS PERMANENT DES CDD AU CDI

Le Sgen-CFDT exige :

- > l'accès au CDI pour tous les contractuels ayant 6 ans années d'ancienneté cumulée. Pour les contractuels âgés de 55 ans et plus, ramener ce délai à 4 et 3 ans ;
- > la prise en compte d'une quotité de travail à mi-temps comme exercice à temps plein ;
- > la prise en compte d'une année complète en cas d'interruption inférieure à trois mois ;
- > de recenser de manière exhaustive les récipiendaires potentiels ;
- > de ne pas oublier les personnels exerçant en Greta, CFA, à la MGI...;
- > la portabilité des contrats entre académies.

CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS, ITRF ET DE LABORATOIRE DE CATÉGORIE B ET C : EN FINIR AVEC UNE INJUSTICE

Jusqu'à présent exclus du processus de « CDIisation » les contractuels administratifs, Itrf et de laboratoire de catégorie B et C vont enfin pouvoir bénéficier de cette mesure.

Le protocole prévoit également un accès facilité à l'emploi titulaire.

- > Le Sgen-CFDT sera au côté des contractuels, sans relâche, pour faire valoir les avancées du protocole et en obtenir de nouvelles.

LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION ET LES EVS

Pour les EVS le Sgen-CFDT revendique :

- > le droit à une formation qualifiante choisie ;
- > un interlocuteur unique comme tuteur ;
- > pas de contrat inférieur à 12 mois.

Pour les Assistants d'éducation :

- > un accès facilité aux concours, qui tienne compte des acquis de l'expérience ;
- > la prise en compte de l'ancienneté pour l'accès aux concours.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE PUBLIQUE

Pour le Sgen-CFDT, il est impératif :

- > que s'ouvrent dès maintenant des discussions au sein de chaque établissement de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi il a interpellé les présidents d'université et les directeurs d'établissement.
- > que soient recensés tous les personnels contractuels, enseignants, administratifs ou techniciens.

VOTRE MISSION CONSISTERA
À RÉSOUDRE L'ENSEMBLE
DES CARENCES ÉDUCATIVES
DE LA SOCIÉTÉ.



JEUNESSE ET SPORTS

Le Sgen-CFDT estime de 10 % à 40 % les emplois de non titulaires au sein des services ARS, DDCS, DRJSCS, établissements publics. Les fédérations Sgen-CFDT et Interco-CFDT ont d'ores et déjà demandé aux Ministères concernés :

- > qu'un état des lieux des éligibles au protocole soit réalisé ;
- > que des négociations s'ouvrent sans tarder.

PERSONNELS GRETA ET MGI

Le Sgen-CFDT exige l'application du protocole :

- > un accès à la titularisation ;
- > que le protocole s'applique à toutes les catégories de personnels ;
- > que la spécificité de la formation continue soit prise en compte dans la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ;

En Aquitaine, le Sgen-CFDT a déjà obtenu des avancées pour la Mission Générale d'Insertion.

Pour plus d'information contacter :

bordeaux@sgen.cfdt.fr

www.sgencfdtaquitaine.org
05 57 81 11 40

Sgen
Cfdt
des choix, des actes



POURQUOI VOTER SGEN-CFDT ET COMMENT?

www.sgen-cfdt-aquitaine.org
bordeaux@sgen-cfdt.fr
☎ 05 57 81 11 40



LA FORCE DU SGEN-CFDT

- > Un syndicat général regroupant l'ensemble des personnels de l'Education nationale.
- > Le poids de la CFTD dans la Fonction publique.
- > Des équipes syndicales au service des personnels.
- > Un suivi des dossiers individuels.

**Des personnels
ni reconnus, ni respectés
c'est juste pas possible !**

**NOUS NE
SOMMES PAS
RECONNUS !**

**ALLONS, ALLONS,
NE TOMBEZ PAS
DANS LE PIÈGE DE
LA PIPOLISATION !**



**Combatifs au quotidien,
constructifs pour demain**



LE VOTE ELECTRONIQUE

COMMENT VOTER ?

- > 1° Pour voter, il faudra l'identifiant et le mot de passe.
- > 2° L'identifiant sera envoyé à chaque électeur par un courrier adressé dans l'établissement, remis contre émargement.
- > 3° Avec l'identifiant et le Numen, l'électeur se connecte sur le site (www.education.gouv.fr/elections2011) pour obtenir son mot de passe qui lui sera envoyé par mail à l'adresse de son choix.
- > 4° L'électeur se connectera sur le site de vote avec son identifiant et son mot de passe.
- > Pour toute question n'hésitez pas à contacter le Sgen-CFDT

bordeaux@sgen-cfdt.fr

Sgen-CFDT Aquitaine

**8, rue Théodore Gardère
33080 BORDEAUX Cedex**
☎ 05 57 81 11 40
@ bordeaux@sgen-cfdt.fr

Dernière minute

Vous pouvez vérifier les avancées obtenues par l'action de la CFTD en consultant le PROJET DE LOI relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, au lien suivant :

<http://www.senat.fr/leg/pjl10-784.html>

